

**CONSEIL MUNICIPAL
TREVEREC
LE 4 MARS 2019**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2018,**
- **Vote du compte de gestion 2019 du CCAS,**
- **Vote du compte administratif 2019 du CCAS,**
- **Transfert du résultat du Budget « CCAS » vers le Budget Général de la commune,**
- **Vote du compte de gestion 2018,**
- **Vote du compte administratif 2018,**
- **Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,**
- **Vote des taux d'imposition 2019,**
- **Vote du Budget Primitif 2019,**
- **Berger Levrault – Abonnement 2019,**
- **Chenil Service – Cotisation 2019,**
- **Association des Maires de France (AMF) – Cotisation 2019,**
- **Subventions aux associations 2019,**
- **Convention pour l'aménagement (plateau surélevé) sur la RD 6 et demande de subvention au Conseil Départemental,**
- **Achat débroussailleuse,**
- **Tables de pique-nique,**
- **Permanences bureau de vote des élections européennes – Dimanche 26 mai 2019**
- **Affaires diverses.**

1) COTISATION 2019 : BERGER LEVRAULT

Madame le Maire présente la facture concernant la cotisation 2019 à notre fournisseur du logiciel Berger Levrault (comptabilité, Etat Civil, maintenance). Elle s'élève à 309.82 € TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la facture d'abonnement à Berger Levrault pour un montant de 309.82 € TTC.

2) COTISATION 2019 : SAPCA CHENIL SERVICE

Madame le Maire présente la facture pour la cotisation 2019 à Chenil Service (SAS SACPA), entreprise d'enlèvement des animaux errants. Elle s'élève à 420.98 € TTC.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au règlement de la cotisation 2019 à l'entreprise SAPCA Chenil Service.

3) ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) – COTISATION 2019

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la reconduction de l'adhésion à l'association des Maires de France pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation s'élève à 105.41 €.

9) TRANSFERT DU RESULTAT DU BUDGET « CCAS » VERS LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Vu la délibération du conseil municipal du 24 mai 2018 concernant la dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),

Madame le Maire propose que le résultat de fonctionnement du CCAS d'un montant de 2 626.81 € soit intégralement reporté en recettes de fonctionnement sur le Budget Général de la commune (ligne 002).

Madame le Maire précise qu'il n'y a aucune écriture en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le résultat de fonctionnement du CCAS d'un montant de 2 626.81 € soit intégralement reporté en recettes de fonctionnement sur le Budget Général de la commune (ligne 002).

10) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire présente le compte de gestion 2018 préparé par M. Thierry CLOST, Trésorier municipal.

En fonctionnement, le total des dépenses est de 97 188.23 € et le total des recettes est de 176 675.23 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 79 487.00 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 53 953.44 € et les recettes s'élèvent à 142 257.07 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 88 303.63 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par Monsieur Thierry CLOST, Trésorier.

11) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Premier Adjoint présente le Compte Administratif 2018 :

En fonctionnement, le total des dépenses est de 97 188.23 € et le total des recettes est de 176 675.23 €.

➤ Le résultat de fonctionnement est donc de **+ 79 487.00 €**

En investissement, le total des dépenses s'élève à 53 953.44 € et les recettes s'élèvent à 142 257.07 €.

➤ Le résultat d'investissement est donc de **+ 88 303.63 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018, moins une voix, Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

12) VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de celui-ci, qui fait apparaître un excédent de **79 487.00 €** de la façon suivante :

A la section investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : **55 652.00 €**

A la section de fonctionnement, au compte 002 (excédent antérieur reporté) : **23 835.00 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

13) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2018 pour 2019 :

Taxe d'habitation :	12.36 %
Taxe Foncière sur le bâti :	20.62 %
Taxe Foncière sur le non bâti :	50.43 %

14) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre :

En section de Fonctionnement à la somme de :	146 249.81 €
En section d'Investissement à la somme de :	160 273.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019.

15) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2019 :

ORGANISMES	Montant 2019
SODA TEAM	200.00 €
SOCIETE DE CHASSE	200.00 €
TREVEREC SPORT	450.00 €
L'AVENIR DE TREVEREC	200.00 €
SYNDICAT D'EAU DE KERPELLEN	100.00 €
LES MARIES-CASSEROLES	250.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	10.00 €
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE	10.00 €
LES AMIS DU VELO	25.00 €
PARALYSES DE FRANCE SAINT BRIEUC	10.00 €
LEUCEMIE ESPOIR	10.00 €
SOLIDARITE PAYSAN	10.00 €
SECOURS POPULAIRE	10.00 €
MEMOIRE PATRIOTIQUE ARMORICAINE	50.00 €
CANOË KAYAK (15 € / enfant)	15.00 €
RUGBY CLUB (15 € / enfant)	15.00 €
CERCLE D'ESCRIME DE PAIMPOL (15 € / enfant)	15 €
JEUNESSE SPORTIVE (15 €/enfant)	90.00 €

APPMA PECHE LANVOLLON	80.00 €
BLEUETS DE FRANCE	15.00 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES (maternelle et primaire, par élève)	250.00 €

16) CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT (PLATEAU SURELEVE) SUR LA RD 6 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Concernant le plateau surélevé installé sur la RD 6, dans le bourg, Madame le Maire indique que les aménagements de voirie réalisés dans l'emprise du domaine routier départemental doivent être soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental et donnent lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine routier départemental qui formalise les principes d'aménagement et qui précise les conditions d'entretien.

Madame le Maire propose également, pour l'installation de ce plateau surélevé, de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au titre du produit des amendes de polices, considérant que cette installation participe à l'amélioration des conditions de déplacement et à la sécurité des usagers de l'espace public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'aménagement d'un plateau surélevé, impactant la Route Départemental n° 6, dans le bourg,**
- **Sollicite sa prise en considération par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,**
- **Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine routier départemental,**
- **Sollicite une aide financière au titre du produit des amendes de police,**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.**

17) PERMANENCES BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPENNES – DIMANCHE 26 MAI 2019

Composition du bureau :

Présidente : Sandrine GEFFROY

Assesseurs : Richard HELARY et Robert TOULLIC

Secrétaire : Armelle LE BOULZEC

Permanences

08h00 - 10h30	Jérôme FEGAR, Sandrine GEFFROY, Armelle LE BOULZEC
10h30 - 13h00	Alexandra PRIGENT, Nicolas GUERNION, Robert TOULLIC
13h00 - 15h30	Sophie LE BERRE, Denise LE CALVEZ, Lionel KEROUANTON
15h30 - 18h00	Richard HELARY, Stéphane QUERE, Sandrine GEFFROY

18) AFFAIRES DIVERSES

➤ Goûter des aîné(e)s

Le prochain goûter aura lieu le 4 juin 2019 à 14 h 30.

➤ **Chasse à l'œuf**

La chasse à l'œuf se tiendra le dimanche 21 avril à 15 h 30, RDV sur le parc de la mairie.

➤ **Changements de fréquences de la TNT**

La commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT le 26 mars 2019.

Fin de séance : 21 h 30